



LIMOGES

Communes:
RAZÈS,
SAINT-LÉGER-
LA-MONTAGNE

Site inscrit par
Arrêté ministériel du:
17 février 1995

Superficie: 50 ha

Situation:
37 km au nord
de Limoges,
7,5 km à l'est
de Bessines-sur-G.



Cascade du moulin de l'Age



Le site englobe deux paysages contrastés associés à des reliefs différents : une vallée encaissée boisée à l'est et un fond d'alvéole couvert de prairies humides à l'ouest. La Couze, rivière sinueuse, traverse et relie ces paysages que ponctue une série d'éléments remarquables : rochers volumineux, cascade et cascadelles, moulin, pont en pierre, chemins bordés de grands arbres et de murettes, milieux humides, site archéologique...

Le site appartient aux monts d'Ambazac, ensemble de collines dont l'altitude varie entre 500 et 700 mètres, séparées par des vallées assez étroites qui alternent avec des alvéoles à fond plat. La Couze et ses affluents y créent un réseau hydrographique étoffé mais de faible ampleur, au parcours fréquemment infléchi par les reliefs. Il contient des paysages d'une remarquable complémentarité.

Aux pentes raides couvertes de taillis et futaie de chênes, parfois de hêtres et de résineux répondent les étendues d'herbe rase des prairies et la végétation foisonnante des milieux humides ; aux masses boisées épaisses des versants s'opposent les lignes semi-transparentes du bocage, chênes, frênes. De même les eaux rapides dévalant la vallée encaissée laissent place à un cours paisible et sinueux, à de petits rus et rigoles

drainant le fond plat de l'alvéole au sein d'un paysage bocager. Le toponyme « l'Age », très répandu dans la région, provenant du bas latin d'origine germanique « agiae, la haie », nous renseigne sur la présence forte et historique de ces structures végétales dans le paysage des lieux.

Le bâti est une composante discrète des paysages du site. Seule la ferme de « l'Age » perchée en crête de versant, à la frange ouest du périmètre de protection, s'inscrit de manière lointaine depuis les prairies des pentes rocheuses formant le pied de la vallée encaissée.

En amont du site, la Couze est contrainte à contourner le puy Pelé, importante colline culminant à 450 mètres, par le nord. Cette modification du cours de la rivière s'accompagne d'un resserrement de la vallée.

Quelques rochers de grande taille affleurent sur les versants abrupts et boisés, telle une grande barre rocheuse en forme de trapèze dont la pointe s'avance en surplomb de la rive gauche. Les eaux traversent ensuite une zone humide peu pénétrable au pied de versants couverts de taillis de chênes. En rive droite, une lande à bruyère couvrant les flancs rocheux du coteau apparaît de manière très rapprochée juste en surplomb



du chemin à flanc de colline présentant des traces d'empierrement. Plus bas, au niveau d'une barre rocheuse, un pont de pierre à deux arches enjambe la Couze et relie les chemins, l'un menant à la D 50 et le second au petit hameau de Puy Védrenaud. Il matérialise clairement un seuil entre le cours calme de la Couze en amont et les eaux très agitées vers l'aval. Cette portion de la vallée, noyau principal du site, abrite une multitude de rochers aux volumes et formes variés, dispersés dans le lit de la rivière, principalement en rive gauche, de parois ou falaises de pierre.

Celle située juste en aval du pont mesure huit mètres de haut pour quatre mètres de large. Son sommet facilement accessible depuis le chemin, procure un remarquable poste d'observation sur cette partie très pittoresque du site. En rive droite, à la faveur d'un petit replat aux allures de clairière, apparaissent deux constructions : la première est un long bâtiment ancien constitué d'un moulin, d'une grange et d'un logis accessible par un escalier extérieur en pierre ; la seconde est formée d'un logis et d'une grange-étable. Transformé en résidence secondaire, le moulin de l'Age a retrouvé une roue à aubes et s'inscrit dans un écrin de verdure.

Immédiatement après le pont, la rivière coule sur une table rocheuse et se divise en deux bras formant d'un côté une cascade d'environ 2,50 mètres de hauteur ; de l'autre côté, l'eau est canalisée dans un goulet d'étranglement constitué par une

barre rocheuse en rive gauche et un amas de blocs au milieu du lit de la rivière. Des chênes élancés forment une futaie claire aux abords de la rivière et parfois jusque dans le lit de la Couze, sur les îlots formés essentiellement par les amas rocheux. Le chemin principal, GR de Pays, positionné sur le flanc des versants boisés permet de parcourir la vallée et d'accéder confortablement au site du moulin et des chaos rocheux. En rive gauche, juste au-dessus du moulin, un énorme rocher en table posé sur un autre bloc support s'avance en surplomb sur ce chemin.

En aval du Moulin de l'Age, au pied de versants abrupts recouverts de taillis de chênes parsemés de hêtres et parfois de blocs rocheux, les bras de la Couze se rejoignent brièvement avant de se disperser entre des chaos de dalles et de boules granitiques. Les eaux se frayent alors difficilement leur chemin parmi ce champ de blocs de granit souvent recouverts de mousses, de polypodes et de lierre et elles chutent fréquemment en petites cascades de moins de 1,50 mètre de hauteur. Positionnée en rive gauche, une grosse boule de pierre marque la fin de cette séquence paysagère, juste avant le passage de la rivière dans une zone sourceuse et humide.

À la sortie de la vallée boisée, la Couze entre dans un paysage d'alvéole soudainement plus ouvert, d'abord constitué de prairies pentues sur le pied du massif, puis planes et humides où se sont accumulés les produits de l'érosion des versants et où la rivière serpente alors sous un ourlet de ripisylve. Adossées aux coteaux boisés, les hauteurs des prairies forment un grand balcon sur les horizons boisés lointains et laissent apparaître plus bas quelques blocs de granit épars et des terres marécageuses vers le sud.

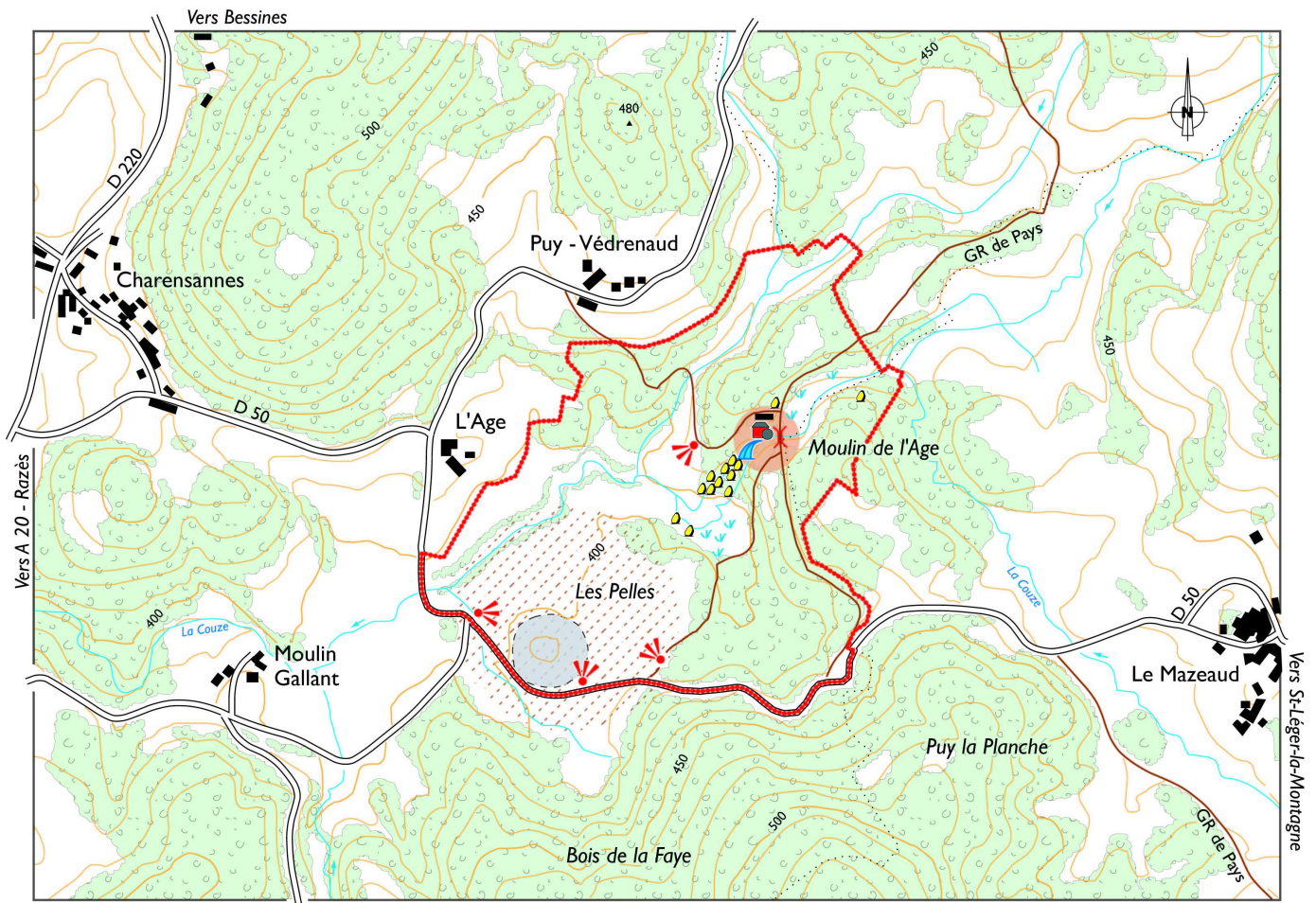
Au sud-ouest du site, au lieu-dit Les Pelles situé dans l'axe de la vallée encaissée, se trouve un remarquable site archéologique qui forme une émergence ronde sur le vaste fond humide : les vestiges d'une motte castrale, dite de "Charensannes", bien lisibles depuis la D 50. Contrairement aux paysages secrets de la vallée boisée, ceux du fond de l'alvéole peuvent être appréhendés d'assez loin et de l'extérieur, notamment depuis la D 50, ou depuis le chemin situé en lisière entre bois et prairie qui occupe une situation remarquable au cœur du petit cirque formé par les puy alentours puis en lisière entre le versant boisé et les prairies.

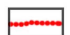













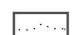


Pont à deux arches sur la Couze



La Couze



- | | | | | | |
|---|-------------------|---|-----------------------|---|------------------|
|  | Périmètre du site |  | Vue remarquable |  | Motte castrale |
|  | Zones boisées |  | Affleurement rocheux |  | Chemins |
|  | Cours d'eau |  | Eléments remarquables |  | Fond d'alvéole |
|  | Zone humide |  | Bâti |  | Pont |
|  | Cascade |  | Moulin |  | Limite communale |